



Service d'animation Estivale SAE pour l'année 2022



Service d'Animation Estivale (SAE) 2022

La municipalité de Nantes est ravie d'offrir le service d'animation pour les résidents de la municipalité de Nantes. Évidemment, les conditions pour 2022 seront particulières à cause du manque de personnel.

Nonobstant les contraintes, le conseil de la municipalité a pour objectif d'offrir le service d'animation aux meilleures conditions possibles pour les citoyens de la municipalité. Le respect des normes d'hygiène sera une priorité, ainsi que les formations des animateurs afin de palier à toute éventualité et d'assurer un service de qualité pour le SAE de 2022.

Inscriptions au service d'animation sont du 22 avril 2022 au 29 avril 2022 de 8 h à 17 h.

Les inscriptions sont acceptées uniquement **en personne** à l'hôtel de ville de la municipalité de Nantes. Aucune réservation n'est possible.

L'adresse de l'hôtel de ville est :

1244, rue Principale
2^e étage
Nantes (Québec) G0Y 1G0
Tél. : 819-547-3655

Conditions particulières sur les inscriptions

Les places sont limitées à 21 personnes seulement

Étant donné que le nombre d'inscriptions est limité, les places seront attribuées aux 21 premières inscriptions conformes aux directives de l'administration.

La conformité d'une inscription est établie sur la base de ce qui suit :

- Être résident de la municipalité de Nantes
- L'inscription est complétée à l'hôtel de ville de la municipalité.
- Accepter les instructions en matière d'hygiène et de responsabilité des parents en ce qui concerne la pandémie du COVID.
- Paiement du coût d'inscription au service d'animation lors de l'inscription.



Horaire du SAE

De 7 h 30 à 16 h 30

Du 27 juin jusqu'au 19 août 2022
inclusivement

Vacances

Le 1^{er} juillet, le service d'animation
sera fermé.

Concernant les semaines de vacances
de la construction du 24 juillet au 7
août 2022, c'est après la période
d'inscription que nous saurons si nous
sommes ouverts ou fermés.

Tarification pour 2022

Résident de Nantes : 300 \$ pour le
service d'animation par personne

Voyage de fin d'été (facultatif) :
30 \$



Procédure Covid-19

Participants :

Le port du masque est obligatoire
en tout temps à
l'intérieur pour tous
les participants.



Employés (es) :

Le port du masque
de procédure est
obligatoire si la distanciation
physique de 1 mètre ne peut pas
être appliquée.

Lavage des mains :

Le lavage des mains
de façons fréquente
est hautement
recommandé.



Bien entendu les mesures
peuvent changer selon les
décisions du gouvernement

Guide des mesures COVID-19 pour les camps
Édition 2022 – Volume 2—14 mars 2022



Notes complémentaires

Tous les montants d'inscription
devront être perçus lors de
l'inscription.

La municipalité accepte les paiements
par Débit, par chèque ou en argent.



Pour toute information :

Cathy Champagne
Secrétaire administrative
1244, rue Principale
Nantes (Québec) G0Y 1G0
Tél. : 819-547-3655
Télécopieur : 819-547-3755
Courriel : secmunantes@axion.ca

Site Web: www.munantes.qc.ca